



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

CANAL-RIDEAU

SÉCURITÉ AUX POSTES D'ÉCLUSAGE

*Renseignez-vous sur l'histoire, détendez-vous dans
la nature, découvrez son charme – PRUDEMMENT*



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le personnel du Canal-Rideau est sur les lieux de la mi-mai à la mi-octobre pendant les heures d'exploitation (consultez *Heures d'ouverture et grille tarifaire pour l'Ontario*). Il y a toujours au moins un employé capable de donner les premiers soins et la réanimation cardio-respiratoire (RCR), ou de contacter les services d'urgence au besoin. Lorsque vous êtes à un poste d'éclusage, renseignez-vous sur les dangers auprès du personnel et n'hésitez pas à poser des questions sur les mesures de sécurité.



L'équipement de sécurité disponible aux postes d'éclusage comprend un extincteur, une bouée de sauvetage et une trousse de premiers soins. Cependant, en dehors des heures d'exploitation, les

installations sont verrouillées et l'équipement de sécurité est tenu sous clé. Seule la bouée de sauvetage demeure accessible. Elle doit être utilisée en cas d'urgence seulement et non à des fins récréatives. Elle pourrait sauver une vie.

Les moyens de communication avec les services d'urgence ne sont accessibles que pendant les heures d'exploitation.

Bien qu'il y ait des téléphones publics à proximité de certains postes d'éclusage, les visiteurs devraient se munir d'un téléphone cellulaire qu'ils utiliseront en l'absence du personnel. Le numéro à composer en cas d'urgence est le 911. La qualité de la réception cellulaire peut varier d'un site à l'autre; vérifiez donc auprès du personnel sur place.

911

En cas d'urgence, il est primordial que vous soyez en mesure de donner votre localisation clairement et de façon détaillée aux services de secours. Vous pourriez sauver une vie en ayant ces renseignements sous la main. L'entretien d'un poste d'éclusage est un travail continu. Lorsque vous visitez un poste d'éclusage, soyez attentif aux travaux en cours (fermeture temporaire



de secteurs pour cause de réparations, planchers des toilettes fraîchement lavés qui peuvent être glissants). Avertissez immédiatement le personnel de tout détail relatif à l'entretien qui pourrait requérir une attention immédiate. Votre aide pour garder nos postes d'éclusement sécuritaires nous est précieuse.

et d'autre de l'écluse pour ne pas trébucher;

- ne vous penchez pas au-dessus de l'eau; la turbulence créée dans l'écluse par les vannes est assez puissante pour causer une noyade à la suite d'une chute;
- lorsque vous traversez l'écluse en empruntant la passerelle, regardez où



SAS ET FONCTIONNEMENT DES ÉCLUSES

Nous vous invitons à lire notre brochure intitulée *Comment fonctionne une écluse*, disponible dans tous les postes d'éclusement. Faire passer un bateau dans une écluse est une opération fascinante. Veuillez respecter les consignes suivantes pendant l'éclusement :

- restez loin des dispositifs de manœuvre de l'écluse (treuils des portes et des vannes);
- surveillez les câbles d'ancrage de part

vous posez les pieds et tenez fermement la rampe;

- en raison des vapeurs qui peuvent s'accumuler dans l'écluse, évitez de fumer.

LES ENFANTS AUX POSTES D'ÉCLUSEMENT

Les enfants aiment visiter les postes d'éclusement. C'est un endroit idéal pour pique-niquer, s'amuser et regarder des bateaux. Les personnes ayant la responsabilité d'enfants doivent toutefois



garder à l'esprit que même si les postes d'éclusement ont une ambiance de parc, ils comportent certains dangers. Il y a le risque évident de tomber dans l'écluse, du haut des murs ou de la passerelle, et celui moins évident d'être blessé par la manivelle du treuil qui actionne les vannes. Si le mécanisme du treuil est déclenché pendant que la chaîne est tendue, la manivelle peut frapper assez fort pour blesser mortellement un jeune enfant.

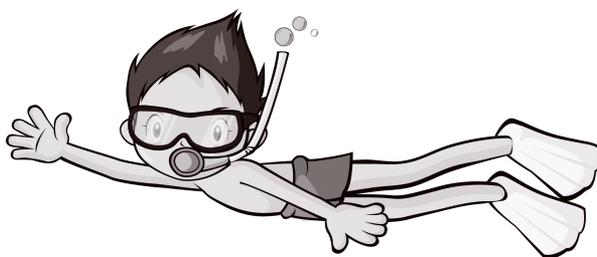
Il y a aussi certaines autres précautions à prendre dont protéger les enfants du soleil et de la chaleur, et leur montrer comment s'approcher d'un chien en laisse, si vous leur accordez cette liberté.

Pour leur sécurité :

Ne laissez jamais un enfant sans la supervision d'un adulte à un poste d'éclusement.

Baignade

Bien qu'il n'existe aucune définition officielle pour le terme vague de chaleur, nous savons tous de quoi il s'agit : humidité et chaleur accablante. Il est normal de chercher à se rafraîchir pendant ces périodes, et la baignade peut être une très bonne solution. Toutefois, nager près d'une écluse ou d'un barrage n'est vraiment pas une bonne idée. **Nager dans le chenal de navigation est comme jouer au milieu d'une rue achalandée à l'heure de pointe.** Les plaisanciers risquent de ne pas vous voir et de vous heurter, ce qui peut causer des blessures graves, voire la noyade. Même lorsque le trafic



maritime est faible ou nul, veuillez tenir compte de ce qui suit :

- les moules zébrées se collent aux parois des écluses, des bassins et des quais. Vous pouvez facilement vous couper les mains et les pieds sur leur coquille en grim pant pour sortir de l'eau;
- des coquilles de palourdes et d'autres débris qui se trouvent au fond de l'eau peuvent être très coupants et vous blesser aux pieds;
- l'eau de pluie polluée, surtout après une grosse averse en région urbaine, peut augmenter la quantité de bactéries E. coli dans l'eau. Parcs Canada ne contrôle pas les niveaux de bactéries dans les canaux pour déterminer s'il est sécuritaire d'y nager.

Nager près d'un barrage est très dangereux (Voir la section sur les barrages de régulation des eaux).

Il est illégal de plonger, de sauter, de nager, de se baigner ou de faire de la plongée sous-marine dans une voie navigable ainsi qu'à moins de 40 mètres d'une porte écluse ou d'un barrage dans un canal historique.

BARRAGES DE RÉGULATION DES EAUX

Éloignez-vous du danger : les barrages ne sont pas des endroits sûrs pour la pratique des loisirs ou de la pêche.

Un endroit qui semble sûr et paisible peut brusquement devenir dangereux en raison de la variation souvent inattendue des courants et du niveau de l'eau. Il faut se méfier particulièrement de l'eau en amont d'un barrage : l'excédent d'eau est évacué vers l'aval du barrage, et son mouvement rapide crée alors des turbulences dangereuses et des sous-courants puissants. La traction provenant du barrage peut vous aspirer sous la surface et vous piéger de façon mortelle contre la structure.





ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux de compagnie font partie de la famille et ils sont les bienvenus aux postes d'éclusage. Cependant, par mesure de précaution pour votre animal et pour les autres visiteurs, et par respect pour ces derniers, nous vous demandons d'observer les consignes suivantes :

- tenez votre animal attaché à l'aide d'une laisse d'une longueur maximale de trois mètres (ou confiné dans une cage ou un enclos);
- ramassez et jetez ses excréments de façon à ne pas ennuyer ou déranger les autres visiteurs;
- faites en sorte que le comportement de votre animal n'empêche pas les autres visiteurs de profiter du lieu;
- veillez à ce qu'il ne harcèle pas les animaux sauvages (par exemple, les oiseaux, les écureuils, les marmottes ou les suisses).

CAMPING

Les postes d'éclusage ne sont pas aménagés pour le camping. Ils ne possèdent pas d'aires de camping désignées ni de douches, et la capacité de gestion des eaux usées (réservoirs de rétention) est limitée. En conséquence, le camping peut être pratiqué seulement par les plaisanciers et les groupes organisés de cyclistes et de randonneurs pédestres qui détiennent un permis valide.



FEUX

Les feux à même le sol sont interdits : il faut utiliser un barbecue. Des barbecues sont mis à la disposition des visiteurs à de nombreux postes d'éclusage, mais vous pouvez également apporter et utiliser le vôtre. Cependant, s'il ne s'agit pas d'un barbecue au gaz ou au propane, veuillez vérifier auprès du personnel du poste d'éclusage où et comment jeter vos briquettes de charbon.

RESTRICTIONS RELATIVES À L'ALCOOL

La possession et la consommation de boissons alcoolisées sont régies par la



Loi sur les alcools. Les contenants d'alcool ouverts sont permis seulement dans les résidences, les endroits privés et les établissements détenant un permis. La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur les propriétés de Parcs Canada, y compris sur les quais et les aires de pique-nique.

PROMENADE ET RANDONNÉE PÉDESTRE

L'air frais, l'activité physique, le décor historique et la nature sont parmi les facteurs qui font de la promenade récréative une activité populaire aux postes d'éclusage du canal Rideau. Pendant que vous profitez du lieu, vous devez cependant garder certaines choses à l'esprit.

- Méfiez-vous des fondrières, endroits du sol sous lesquels le mouvement de l'eau entraîne une érosion, ce qui laisse un trou ou un fossé. Ce phénomène s'observe surtout le long du mur de pierre qui borde la voie navigable, mais peut aussi se produire à peu près n'importe où près de l'eau;

- Les surfaces inégales ne sont pas rares, surtout dans le cas des différents types de surfaces de pierre. Pour prévenir les blessures, portez des chaussures appropriées et assurez-vous d'avoir une bonne prise;

- On trouve de l'herbe à puce dans de nombreux habitats comme les régions boisées et les champs, et cette plante peut pousser librement dans des endroits peu entretenus comme les sentiers et le bord des routes. Il est recommandé aux randonneurs pédestres d'apprendre à reconnaître cette plante sous ses différentes formes. L'exposition à l'herbe à la puce peut entraîner un léger désagrément, et même des problèmes médicaux importants. Vous trouvez d'excellentes photos de cette plante sur le Web. Les ouvrages sur les fleurs sauvages et les arbustes peuvent aussi vous être utiles. La meilleure solution reste cependant de faire de la randonnée pédestre en compagnie de quelqu'un qui peut identifier la plante et vous apprendre à la reconnaître.

- Il faut se méfier de l'exposition au soleil et de la déshydratation lorsque la



Si vous voyez une plante à trois feuilles, n'y touchez pas!



température est élevée. N'oubliez pas d'utiliser de la crème solaire et de boire beaucoup d'eau.

PÊCHE

Conformément au *Règlement sur les canaux historiques*, la pêche est interdite à moins de dix mètres d'une écluse ou d'un quai d'approche. Par mesure de sécurité, il est primordial de respecter ce règlement lorsque les autres visiteurs sont exposés à un risque, lorsque des bateaux sont amarrés à proximité ou lorsqu'ils franchissent une écluse.

En d'autre temps et à la discrétion du maître-éclusier, la pêche peut être autorisée à l'intérieur de la zone contrôlée.

Il est interdit de pêcher d'une installation de régulation des eaux (un barrage) ou d'un pont qui enjambe un chenal de navigation. Des lois fédérales et provinciales régissent la pêche en Ontario. Afin de contribuer à la protection des poissons et à la préservation de leur habitat, et afin d'éviter une amende, familiarisez-vous avec le *Règlement de la*

pêche sportive, que vous trouvez sur le site Web du ministère des Richesses naturelles : www.mnr.gov.on.ca/fishing.

EAU POTABLE

Vous avez accès à une source d'eau potable à chaque poste d'éclusage. La qualité de l'eau y est contrôlée de façon régulière conformément aux lignes directrices à ce chapitre adoptées par Parcs Canada. De temps à autre, des résultats d'analyse indiquent qu'il est nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer. Un avis est alors affiché à la source d'eau et prévient les visiteurs d'un risque pour la santé jusqu'à ce que le problème soit réglé.

RESPECTEZ le canal, sa faune et sa flore, de même que les autres visiteurs.

IL EST INTERDIT :

- de déranger ou de nourrir les animaux sauvages;
- d'endommager ou de détruire les arbres ou les plantes;
- de ramasser des objets historiques ou naturels;
- de laisser traîner des déchets.

VISITEZ EN TOUTE SÉCURITÉ!

Autres publications :
Règlement sur les canaux historiques

